

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PIXELWALL SÀRL (CGV)

Article 1 – Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des prestations fournies par Pixelwall Sàrl (ci-après « Pixelwall ») à ses clients.

Toute commande, acceptation de devis ou signature de contrat implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Les conditions particulières figurant dans une offre, un devis ou un contrat signé prévalent sur les présentes CGV en cas de contradiction.

Article 2 – Prestations

Pixelwall propose notamment les prestations suivantes :

- impression murale verticale ;
- décoration murale personnalisée ;
- communication visuelle ;
- création de sites internet ;
- marketing digital ;
- gestion des réseaux sociaux ;
- création de contenus ;
- graphisme ;
- conseil en communication ;
- prestations publicitaires ;
- toute autre activité liée à son domaine d'expertise.

Article 3 – Devis et commandes

Les devis émis par Pixelwall sont valables durant trente (30) jours sauf indication contraire.

Une commande devient ferme et définitive dès :

- l'acceptation du devis par signature ;
- la signature d'un contrat ;
- ou le versement de l'acompte demandé.

Toute modification demandée après acceptation du devis pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Article 4 – Prix

Les prix sont exprimés en francs suisses (CHF).

Sauf indication contraire, les prix s'entendent hors TVA.

La TVA est facturée en sus selon le taux légal en vigueur au moment de la facturation.

Article 5 – Acompte

Pixelwall se réserve le droit d'exiger un acompte avant le début des travaux.

Sauf convention particulière, l'acompte est fixé à cinquante pour cent (50 %) du montant du devis.

Les travaux peuvent être suspendus jusqu'à réception effective de l'acompte.

Article 6 – Délais

Les délais communiqués sont donnés à titre indicatif.

Pixelwall ne peut être tenue responsable des retards résultant notamment :

- d'informations incomplètes fournies par le client ;
- d'une validation tardive ;
- d'une modification du projet ;
- d'un retard d'un fournisseur ou sous-traitant ;
- d'un cas de force majeure ;
- d'événements indépendants de sa volonté.

Article 7 – Validation des maquettes et contenus

Le client est tenu de vérifier et valider les maquettes, visuels, textes, plans, contenus ou projets avant leur production, impression ou mise en ligne.

Toute validation donnée par le client est considérée comme définitive.

Les corrections demandées après validation peuvent être facturées séparément.

Article 8 – Impression murale

Le client garantit que le support destiné à recevoir l'impression est adapté à la prestation commandée. Pixelwall ne pourra être tenue responsable des défauts liés notamment :

- à l'humidité ;
- à la porosité du support ;
- aux fissures ;
- aux irrégularités de surface ;
- aux défauts de peinture ;
- aux infiltrations ;
- à toute dégradation préexistante du mur ou du support.

Les différences mineures de teinte, de texture ou de rendu résultant des caractéristiques du support ne peuvent constituer un motif de réclamation.

Article 9 – Accès aux locaux

Le client s'engage à fournir un accès libre, sécurisé et adapté à la zone d'intervention.

Tout retard, déplacement inutile ou impossibilité d'exécution imputable au client pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Article 10 – Report ou annulation d'intervention

Toute annulation ou demande de report moins de quarante-huit (48) heures avant la date prévue pourra donner lieu à la facturation :

- des frais déjà engagés ;
- des frais de déplacement ;
- des coûts de préparation ;
- du temps réservé à l'intervention.

Article 11 – Création de sites internet et prestations digitales

Le client fournit l'ensemble des informations, contenus, images et documents nécessaires à la réalisation du projet, sauf accord contraire.

Le client demeure seul responsable du contenu publié sur son site internet, ses réseaux sociaux ou tout autre support numérique.

Les coûts d'hébergement, de noms de domaine, de licences, d'abonnements ou de services tiers sont facturés séparément sauf mention contraire.

Article 12 – Sous-traitance

Pixelwall se réserve le droit de faire appel à des sous-traitants ou partenaires spécialisés pour l'exécution de certaines prestations sans devoir obtenir l'autorisation préalable du client.

Pixelwall demeure responsable de la coordination générale des prestations qui lui sont confiées.

Article 13 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des créations, concepts, maquettes, visuels, contenus, développements et réalisations demeure la propriété de Pixelwall jusqu'au paiement intégral des factures correspondantes.

Après paiement complet, le client bénéficie d'un droit d'utilisation conforme à l'objectif du projet réalisé.

Article 14 – Fichiers sources

Sauf accord écrit contraire, les fichiers sources, fichiers de travail, documents de production, projets graphiques, codes sources non destinés à l'exploitation courante, maquettes modifiables et documents internes demeurent la propriété exclusive de Pixelwall.

Leur remise au client peut faire l'objet d'une facturation complémentaire.

Article 15 – Références commerciales

Sauf opposition écrite du client, Pixelwall est autorisée à utiliser les réalisations effectuées à titre de référence commerciale. Pixelwall peut notamment publier des photographies, visuels, descriptions ou exemples de projets sur :

- son site internet ;
- ses réseaux sociaux ;
- ses documents commerciaux ;
- ses présentations professionnelles.

L'utilisation du logo du client nécessite son accord préalable lorsqu'il est protégé.

Article 16 – Facturation et paiement

Les factures sont payables à trente (30) jours date de facture sauf accord écrit contraire.

Le paiement est réputé effectué uniquement lorsque le montant est crédité sur le compte bancaire de Pixelwall.

Article 17 – Retard de paiement

En cas de retard de paiement, Pixelwall se réserve le droit :

- de suspendre les prestations en cours ;
- de retarder toute nouvelle intervention ;
- d'exiger le paiement immédiat des factures ouvertes.

Un intérêt moratoire de 5 % par an pourra être appliqué conformément au droit suisse.

Les frais de rappel, de recouvrement et les éventuels frais juridiques demeurent à la charge du débiteur.

Signature du client pour accord :

Lieu et date :

Article 18 – Résiliation

Toute commande confirmée peut être résiliée par accord écrit et signé entre les parties.

Les prestations déjà réalisées, les heures effectuées, les frais engagés et les commandes passées auprès de tiers demeurent intégralement dus.

Les acomptes versés restent acquis à Pixelwall à concurrence des prestations réalisées et des frais engagés.

Article 19 – Limitation de responsabilité

La responsabilité de Pixelwall est limitée aux dommages directs résultant d'une faute grave ou intentionnelle.

Dans les limites autorisées par le droit suisse, toute responsabilité pour les dommages indirects, pertes de bénéfices, pertes de données, pertes d'exploitation ou préjudices économiques est exclue.

La responsabilité maximale de Pixelwall est limitée au montant effectivement facturé pour la prestation concernée.

Article 20 – Force majeure

Pixelwall ne pourra être tenue responsable de tout retard ou manquement résultant d'un événement échappant raisonnablement à son contrôle, notamment catastrophe naturelle, incendie, panne majeure, maladie, accident, grève, décision administrative ou interruption des services de fournisseurs tiers.

Article 21 – Protection des données

Pixelwall traite les données personnelles conformément à la législation suisse applicable en matière de protection des données.

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de l'exécution des prestations et de la gestion de la relation commerciale.

Article 22 – Droit applicable et for juridique

Les présentes CGV sont soumises au droit suisse.

Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution sera soumis aux tribunaux compétents du Canton de Vaud.